



ROSSIGNOL
EXPERTISE COMPTABLE

Petit-déj' entreprises du 10 octobre 2025

La facture électronique

Marine ROSSIGNOL

Expert-comptable fondatrice de Rossignol Expertise Comptable

marine@rossignol-ec.fr / 06 84 12 17 68

Introduction

- ▶ Définition et objectifs de la réforme
- ▶ Qui est concerné ?
- ▶ Quand est-ce applicable ?
- ▶ Comment ça marche ?
- ▶ Combien ça coûte ?
- ▶ Quels sont les risques ?

Définition

- ▶ Une facture électronique est une facture dématérialisée transmise et reçue dans un format électronique (langage informatique).



Factur-X, CII, UBL



PDF, mail, photo, papier

Objectifs de la réforme

- ▶ Collecte et traitement automatique par la DGFIP en vue de :
 - ▶ Lutter contre la fraude à la TVA
 - ▶ Simplifier les obligations déclaratives (notamment TVA)
 - ▶ Renforcer la compétitivité des entreprises (réduire les coûts et diminuer les délais de paiement)
 - ▶ Mieux appréhender l'activité économique des entreprises afin de conduire des politiques publiques adaptées

Qui ?

- ▶ Tous les professionnels avec un numéro SIRET, peu importe l'activité exercée, le chiffre d'affaires, l'application de la TVA...
- ▶ Par exemple, sont concernés :
 - ▶ Les entreprises en franchise de TVA *en émission + réception*
 - ▶ Les entreprises exonérées de TVA (assureurs, secteur médical, etc.) *en réception + éventuellement en émission pour les activités soumises à TVA*
 - ▶ Les SCI *a minima en réception*
 - ▶ Les LMNP *a minima en réception*

Quand ?

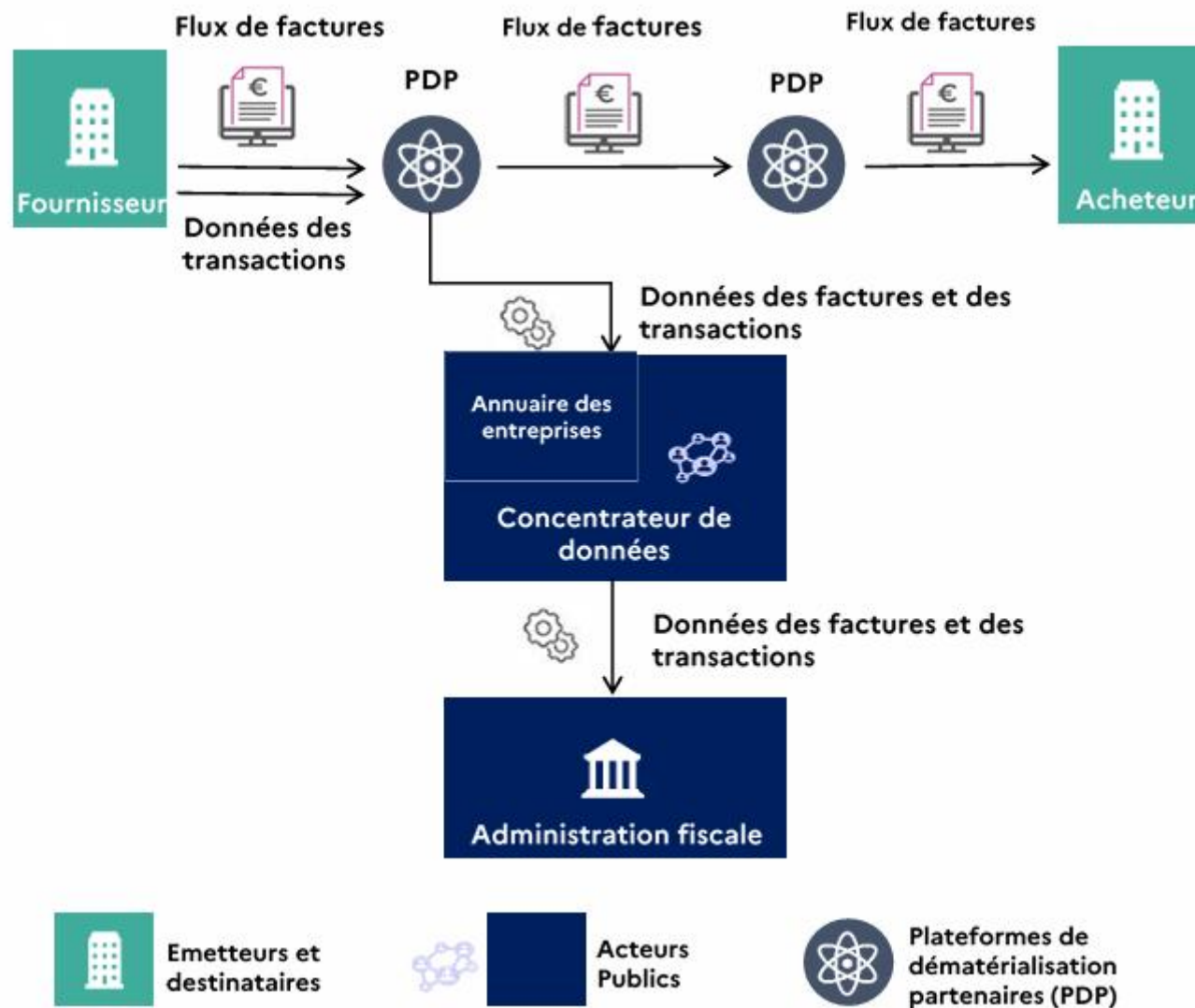


- ▶ Pour les PME et TPE
- ▶ En Réception = factures d'achat-fournisseurs dès le 1^{er} septembre 2026
- ▶ En Emission = factures de ventes-clients dès le 1^{er} septembre 2027

Comment ça marche ?

- Selon l'activité, différentes informations seront à transmettre en émission :

	E-invoicing	E-reporting
Dans quel cadre ?	facturation entre professionnels assujettis	facturation à des particuliers ou à l'international
	BtoB	BtoC
A transmettre	Les factures (format électronique)	Les données de transaction (<i>Z de caisse</i>)
	Les données de paiement si activité prestations de services	



Comment ça marche ?

- ▶ Choisir une Plateforme Agréée = PA (ex-PDP = plateforme de dématérialisation partenaire)
- ▶ Le PPF (portail public de facturation) n'est finalement qu'un annuaire : pas de plateforme mise à disposition par l'Etat.
- ▶ Possibilité d'avoir une PA distincte pour l'émission et pour la réception

Se rapprocher de son expert-comptable pour choisir la ou les PA en fonction des outils utilisés, des services proposés par les PA, de leur interopérabilité avec le logiciel comptable, du coût, etc...



Combien ça coûte ?

- ▶ Coût de mise en place de la solution
- ▶ Coût récurrent mensuel

Certaines PA s'annoncent gratuites mais ont des services optionnels, ou gratuites un certain temps avec un engagement, etc.

Risques



- ▶ Ne pas être payé par ses clients.
- ▶ Amendes



CHIFFRES CLÉS

8,5

millions d'entreprises et
autres entités concernées

2,5

milliards de factures par an
concernées par la
dématérialisation

1

entreprise sur 5 est déjà
opérationnelle

73%

des entreprises ont déjà
déployé ou sont en train de
définir un plan d'action, et
vous ?

En résumé

- ▶ Cartographier les outils utilisés actuellement dans l'entreprise
- ▶ Se renseigner auprès des éditeurs des logiciels pour voir ce qui est proposé
- ▶ Se rapprocher de son expert-comptable pour faire le bon choix de PA
- ▶ Pas de précipitation !

Ressources

- ▶ Fiches informatives du service public : [Fiches pédagogiques pour mieux comprendre la facturation électronique | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr/fiches-pedagogiques)
- ▶ Site mis en place par l'Ordre des experts-comptables : [Facturation électronique : votre expert-comptable vous guide](https://facturation-electronique.ordrec.com)
- ▶ Vidéos de l'Ordre des experts-comptables pour tout comprendre : [\(2\) La facturation électronique - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=2La)



ROSSIGNOL
EXPERTISE COMPTABLE

La parole est à vous !

Marine ROSSIGNOL

Expert-comptable fondatrice de Rossignol Expertise Comptable

12 rue Denis Gaillard – 21130 AUXONNE

marine@rossignol-ec.fr / 06 84 12 17 68